

Programme formation continue des avocats Mars 2025

Thème : Mon premier dossier de liquidation et de partage de communauté légale entre ex-époux

Date: Jeudi 6 février 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu: Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs:

La formation est centrée autour de la procédure dans le cadre de la liquidation et du partage d'un régime de communauté légale, à savoir le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Méthodes mobilisées:

- Programme:
- I. L'anticipation des questions liquidatives avant le prononcé du divorce
- II. La liquidation et le partage du régime de la communauté légale post-divorce (assignation en ouverture des opérations de compte, partage judiciaire, rendez-vous d'expertise notariale, dires, etc.)
- Moyens pédagogiques : Support PowerPoint avec références jurisprudentielles
- Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Aline TELLIER, avocate au Barreau du Val de Marne / Créteil

Informations importantes

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs: Avocats ayant plus de deux ans d'exercice: 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.